Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

Arrêté municipal,

Installation d'une échelle,

Rue de la Butte

Commune de Hesdin

Nous, Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I-4ème partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande de Madame MIODINI Danielle demeurant 30 rue de la Butte 62140 HESDIN,

Considérant les travaux de ravalement de la façade

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS

Article 1er : La mise en place d'une échelle sera autorisée face au 30 rue de la Butte 62140 HESDIN, à partir du 14 Mai 2022 jusqu'au 30 juin 2022 inclus aux endroits autorisés par le code de la route et les règlements de police.

Article 2 : L'échelle sera installée de manière à ne pas faire obstacle ni à l'écoulement des eaux, ni au libre accès des bouches d'incendie et des propriétés riveraines. Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré sur la chaussée.
La signalisation sera conforme aux prescriptions en vigueur. Le chantier devra être signalé jour et nuit pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : Le permissionnaire sera responsable pour tous les accidents pouvant survenir du fait des travaux ou à leur occasion.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle des services techniques.

Article 5 : La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Hesdin.

Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire d'Hesdin
- Madame MIODINI
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marconne,

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Hesdin, le 3 mai 2022
Le Maire
Matthieu DEMONCHEAUX

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Formulaire à renvoyer par email à accueil@hesdin.fr ou en Mairie
10 place d'Armes - 62140 HESDIN

PARTICULIER

Nom : MIODINI
Prénom : Danielle
Adresse : 30 rue de la Butte
Code Postal : 62140
Ville : HESDIN

Tél. fixe :
Portable : 06 89 51 42 84
Email : miodinidanielle@orange.fr

ENTREPRISE

Raison sociale/Cachet :
Nom commercial :

Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél. fixe :
Portable :
Email : @

TRAVAUX

DP n°
PC n°

Nature : Réparation et réfection façade du 28 et 30 rue de la Butte
Adresse : 30 rue de la Butte 62140 HESDIN
Durée : du 14/05 au 30/06/22

☐ Echafaudage - longueur en ml :

☐ Benne - Nombre de bennes :

☐ Palissade - Longueur ml :

☐ Installation provisoire pr travaux m² :

☐ Stationnement - Nombre de places :

☒ Autres - A préciser : Echelle au escabeau

DEMENAGEMENT

~~Adresse : 30 rue de la Butte 62140 HESDIN~~

Durée : du au
Type de véhicule :
Immatriculation :
(Préciser longueur si camion)

Nombre de place de stationnement à réserver :
IMPORTANT : Le stationnement est gratuit et autorisé pendant la durée de la demande. Le balisage (installation et retrait) est à la charge du demandeur (pas de prêt de barrières par la ville).

Date de la demande : 03/05/2022
Signature du demandeur :